

Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Monique Chevally Piguet et de M. le Conseiller communal Marius Diserens intitulée « Quelles sont les possibilités de réponses de proximité communales ou régionales pour venir en aide aux victimes de tous les types de violences ? »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons ci-dessous la réponse de la Municipalité relative à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Monique Chevally Piguet et de M. le Conseiller communal Marius Diserens intitulée « *Quelles sont les possibilités de réponses de proximité communales ou régionales pour venir en aide aux victimes de tous les types de violences ?* ».

I. Quels sont les résultats concrets issus de la table ronde du 11 mai 2021 prévoyant notamment de former les agent-e-s de police à l'accueil approprié des plaignant-e-s en matière de toutes violences subies ?

La riche multiculturalité composant l'ensemble du personnel œuvrant au sein de la PNR a clairement stimulé les réflexions sur les points d'optimisation s'agissant de l'adéquation des réponses de la police face à l'évolution des problèmes sociétaux. Dans ce cadre, des améliorations ont déjà été apportées à divers concepts, notamment sur le renforcement de la protection des victimes de violences domestiques en procédant, notamment, à l'expulsion du domicile pour une durée minimale de 14 jours de l'auteur-e des violences.

Dans cette même volonté, le Centre de prévention de l'ALE (rue de l'Ale à Lausanne) a vu le jour. Cette unité est orientée spécifiquement sur les auteur-e-s et vise à une prise de conscience de leur part pour briser le cycle répétitif.

Ces stratégies d'actions multipartites permettent d'agir à divers niveaux et luttent activement sur ces phénomènes de violence tout en stimulant la recherche de pistes complémentaires voire innovantes afin d'élargir le spectre d'actions.

A l'interne de la PNR, qui se veut être une organisation à laquelle on reconnaît une capacité à promouvoir la diversité, cela a clairement mis en lumière la pertinence à dynamiser un projet en développement, à savoir « Diversitas ». Ce projet a comme objectif principal d'optimiser les réponses de la PNR en termes de capacités d'accueil, de réception, d'écoute, ainsi qu'un ensemble de réponses adéquates – tant opérationnellement qu'administrativement – pour tous types de violences verbales/physiques et pour tous les genres/communautés ou groupes d'individus. Il a officiellement démarré en septembre 2021 avec l'objectif de le déployer courant 2022. Dans ce but, il est apparu nécessaire de l'articuler en trois phases, à savoir : « infusion » - « formation » - « application opérationnelle ».

Brièvement, la phase d'infusion consiste à informer et sensibiliser l'ensemble du personnel par la diffusion de divers supports de communication, comme par exemple diverses coupures de

presse, en proposant une bibliothèque en ligne, en partageant divers flyers de référence d'associations, etc.

La deuxième phase, quant à elle, sera composée de formations orientées sur la pratique, ce qui ouvrira la voie de la dernière étape qui sera la mise en application.

Ainsi, l'article cité dans l'interpellation participe à ce processus et s'inscrit dans un large panel de stimuli agissant sur la compréhension respectivement la sensibilisation de l'ensemble de notre personnel. De plus, les cadres se saisissent de situations particulières rencontrées dans leur activité quotidienne en les analysant/partageant afin d'améliorer, par l'expérience pratique, les usages de l'ensemble de leur personnel.

En parallèle, ce même travail est effectué à l'échelon de l'Etat-major, notamment en lien de l'instruction pour déclencher des mesures correctives et des mises à niveau selon les retours d'expérience constatés (RETEX).

A terme, le projet Diversitas rayonnera sur l'ensemble du personnel en uniforme qui aura été instruit et les directives opérationnelles seront adaptées. Ceci dans un objectif de confiance accrue de tout-e citoyen-ne envers le personnel de police et afin d'assurer une équité de traitement, sans considération de genre ou d'orientation sexuelle, ainsi que de provenance et de pratiques socio-culturelles, pour les victimes et leurs agresseur-euse-s.

Ajoutons que des contacts ont également été établis avec les services de la Police cantonale afin d'assurer une coordination sur les divers développements assurant un partage de documentations et/ou de pistes de travail.

Enfin, la PNR ayant développé un programme d'apprentissage en ligne (E-Learning) nous explorons les possibilités d'intégration de capsules vidéo, comme par exemple celle créée par l'Etat de Vaud s'agissant du harcèlement, toujours dans cette volonté de multiplier les sources d'apprentissages pour l'ensemble de notre personnel.

Précisons que, dans ce même esprit, nous avons activement participé à un projet contre le harcèlement en milieu scolaire en partenariat avec la Direction de l'établissement de Nyon-Marens. Il consistait en la supervision d'ateliers créatifs réalisés par des professionnels issus du monde du graphisme et de la photographie, offrant aux élèves l'opportunité d'utiliser leurs propres codes pour construire une campagne d'affichage qui a fait l'objet d'un concours. La cérémonie de remise de prix qui s'est déroulée dans le dernier trimestre 2021, en présence de toutes les classes ayant participé au projet, a été l'occasion de rappeler que la Police avait comme mission d'assurer la protection de toutes les personnes sans aucune distinction et qu'à ce titre elle se trouvait en capacité d'offrir une écoute et un soutien à toute heure du jour et de la nuit.

De plus, la PNR s'est également saisie d'un rapport de Corps interne pour inviter la Dre Nathalie Romain Glassey afin qu'elle présente l'unité de médecine des violences (UMV) qui a pris ses quartiers sur l'avenue Reverdil à Nyon, afin d'en optimiser l'intégration respectivement l'activation lors des prises de plaintes réalisées par ses collaboratrices et collaborateurs. Il s'agit là d'un des quatre centres cantonaux spécialisés dans le traitement et l'accueil, de personnes victimes de violences. Cette proximité offre une réponse locale qui permet d'effectuer optimalement les constats de lésions qui font parties des diverses mesures qui consolident le dossier lié à une plainte afin de pouvoir soutenir les victimes.

L'ensemble du personnel qui interagit avec le public est à même de pouvoir orienter les personnes afin qu'un contact soit établi avec le centre LAVI ou MalleyPrairie et les personnes qui s'annoncent comme victime. De plus, dans les situations où l'interlocuteur-riche ne s'inscrit pas dans le processus LAVI (n'est pas victime de discrimination et/ou d'agression), la PNR dispose de diverses références d'associations/services vers lesquels ces personnes pourront être orientées afin qu'une réponse, un accompagnement, voire une aide puissent se déployer.

A ce titre, une police de proximité telle que la PNR peut clairement agir en raison de sa présence H24 sur le territoire nyonnais qui, de fait, par cascade, nourrit une très bonne connaissance des services/réseaux qui peuvent agir selon les difficultés rencontrées par la personne en souffrance.

2. La Municipalité a-t-elle prévu des négociations avec le Canton pour permettre la mise en place d'un lieu d'accueil communal et/ou régional pour les femmes victimes de violences domestiques ?

S'agissant des différentes actions du Centre d'accueil MalleyPrairie sur le plan local, une consultation hebdomadaire est proposée par ce service au sein des bureaux nyonnais du Centre social régional (CSR) depuis 2006. Cette consultation permet de conseiller et d'orienter les femmes concernées par des questions de violence conjugale à Nyon même.

De plus, depuis 2017, en cas d'expulsion de l'auteur de l'appartement, une consultation au logement de la femme concernée est proposée rapidement afin de donner les informations nécessaires et de soutenir la personne dans les démarches qui suivent cette expulsion. Pour tout le canton de Vaud, il y a environ 120 accompagnements de ce type par année.

Une structure d'accueil qui dépendra du Centre d'accueil MalleyPrairie, sis à Lausanne, va voir le jour à Morges d'ici l'été 2022. Cette nouvelle structure accueillera des femmes victimes, dans le cadre d'un projet pilote et offrira des places supplémentaires proches de Nyon. Dans ce contexte, ouvrir une structure à Nyon, n'est pas d'actualité.

3. La Municipalité compte-t-elle favoriser l'implantation d'une consultation LAVI (Loi d'Aide aux Victimes d'Infractions) à Nyon ? si oui, comment et dans quel délai ?

L'implantation d'une consultation LAVI à Nyon est prévue par le Canton. Celle-ci aura lieu dans les locaux de Profa (consultation de santé sexuelle), locaux aujourd'hui trop exigus pour accueillir cette nouvelle prestation. Cette dernière est prévue trois jours par semaine dans un premier temps pour ensuite ouvrir cinq jours hebdomadairement.

Afin de faciliter l'arrivée de cette prestation, un rendez-vous est agendé entre la direction LAVI cantonale et le Service de la cohésion sociale.

Centre de prévention de l'ALE :

Si l'équivalent de ce centre, actif sur un large spectre de violences, n'existe pas à Nyon, il sied de préciser que des actions sont également entreprises à l'endroit des auteur-e-s des faits depuis 2017. Dans les cas où ils se voient expulser du domicile conjugal, une consultation leur est proposée à fin d'information respectivement d'accompagnement pour développer une prise de conscience et de lutter contre une potentielle récidive.

4. La Municipalité est-elle favorable à contacter des associations concernées pour favoriser l'implantation de possibilités d'accueil de jeunes LGBTQ+ aujourd'hui isolé-e-s face à des situations de violence ?

La Ville de Nyon a accueilli, dès 2012, un groupe « VG Jeunes » de l'association Vogay. Cette association vaudoise pour la diversité sexuelle et de genre est soutenue par le Canton et a notamment la charge de proposer des lieux de rencontres et d'échanges à l'intention des jeunes qui s'interrogent sur leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre. De 2012 à 2019 des rendez-vous réguliers (jusqu'à deux fois par mois) ont eu lieu à Nyon, au Centre d'animation des jeunes (Canyon) d'abord, puis au local de quartier de la Levratte. Mené par des jeunes concernés sous la responsabilité d'un responsable, le groupe VG Jeunes de Nyon est suspendu depuis 2019 suite à des départs de personnes impliquées. Toutefois, Vogay, avec le soutien du service

MUNICIPALITÉ DE NYON

de cohésion sociale (SCS), va mettre en place des actions de communications et proposer des dates de rencontre prochainement afin de réactiver ce projet. Les rencontres auront lieu au local de quartier de la Redoute.

Ajoutons que le SCS soutient diverses activités organisées en lien avec cette thématique dans le cadre du gymnase de Nyon, notamment en s'associant avec les étudiants et les enseignants, ainsi que le Conseil des Jeunes du District.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 février 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



La Secrétaire a.i. :

Daniel Rossellat

Marianne Savary